



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

**ÉLABORATION D'UN PLAN DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES
FEUX SUR LE MASSIF FORESTIER "DÉVA" – COMMUNE DE BOURAIL**

RÈGLEMENT **P**ARTICULIER DE LA **C**ONSULTATION

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'élaboration d'un plan de protection des forêts contre les feux sur le massif forestier « Déva », commune de Bourail.

Les spécifications techniques sont détaillées dans le cahier des charges ci-joint.

Les prestations sont réalisées pour le compte de la province Sud.

La maîtrise d'œuvre est assurée par la direction du développement durable des territoires (DDDT) - Centre Administratif de la province Sud (CAPS) au 6, route des Artifices à Nouméa.

1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est soumise aux dispositions de la délibération n° 28-2024/APS du 11 avril 2024 portant mesures exceptionnelles et temporaires en matière de commande publique de la province Sud.

1.3 – MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

La province Sud se réserve le droit d'apporter au plus tard huit (8) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

1.4 – SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est définie comme l'opération par laquelle le titulaire confie, sous sa responsabilité, à une autre personne l'exécution d'une partie d'un contrat public conclu avec la personne publique.

Les candidats sont libres de faire appel à la sous-traitance, sous réserve de l'acceptation des sous-traitants par la province Sud. En cas de sous-traitance, les candidats sont tenus de compléter l'annexe 2 au présent RPC.

En cas de sous-traitance, le prestataire retenu fera son affaire du paiement de ses sous-traitants.

1.5 – COTRAITANCE

La cotraitance est autorisée. Les modalités devront être précisées. En cas de cotraitance avec un bureau d'études métropolitain, le mandataire devra être le bureau d'études résident et opérant en Nouvelle-Calédonie.

ARTICLE 2 – CONTENU DES OFFRES

Le candidat fera une offre contenant les pièces suivantes :

1. Une note de présentation détaillant :
 - les moyens humains et matériels dont il dispose et qu'il compte affecter au projet ainsi que les références des membres de l'équipe, exposant notamment :
 - la composition nominative de l'équipe en charge du projet ;

- la répartition des missions entre ses différents membres et l'identification du responsable du projet ;
 - le curriculum vitae de chaque membre de l'équipe ;
 - une liste des expériences et productions du candidat et de son équipe, particulièrement valorisables dans le cas de la présente consultation.
- son plan de charge pour l'année 2026.
2. Un mémoire technique présentant :
 - sa compréhension de la demande ;
 - la démarche et la méthodologie qui seront mises en œuvre dans le cadre de la réalisation du projet ;
 - le cas échéant, toute proposition pour en améliorer les contenus et résultats attendus ;
 - un planning de réalisation des différentes phases du projet *.
 3. Une offre de prix globale et forfaitaire, accompagnée du détail de son estimation pour chacune des étapes du projet, mentionnant notamment les coûts unitaires pour les différentes composantes de la prestation, sous-traitant éventuel compris (coût journée bureau, déplacements, réunions...) en s'appuyant sur le Bordereau des Prix joint en annexe ;
 4. Le cahier des charges ci-joint, daté et signé par le candidat (ou le mandataire en cas de cotraitance) ;
 5. L'attestation sur l'honneur jointe en annexe 1 au présent RPC, dûment complétée et signée, indiquant que le candidat est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales à la date du dépôt de l'offre ;
 6. Un extrait du registre du commerce attestant de la non-faillite de l'entreprise (K-bis actualisé au mois de l'avis à consultation) ;
 7. Le relevé d'identité bancaire (RIB).

() les délais correspondants s'entendent hors validation des livrables par la province Sud*

En cas de sous-traitance, le candidat devra également fournir pour chacun de ses sous-traitants :

- La fiche d'identification de sous-traitant (FIS) conforme au modèle joint en annexe 2 au présent règlement. Cette FIS inclut une attestation sur l'honneur de régularité fiscale et sociale, elle doit être datée et mentionner le nom du candidat et du sous-traitant ;
- Une liste des références et prestations similaires que le sous-traitant a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

ARTICLE 3 – REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être transmises avant le **mardi 10 mars 2026 à 16 :00** :

- soit via la plateforme SUDPRO ;
- soit par mail adressé à dddt.reboisement@province-sud.nc

Si une offre a déjà été déposée alors que la province Sud procède à une modification du DCE dans les conditions fixées à l'article 1.3 ci-dessus, il appartiendra au candidat concerné de déposer une nouvelle offre complète conforme au nouveau dossier de consultation.

ARTICLE 4 – JUSTIFICATION DES CAPACITÉS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES

Le candidat doit démontrer dans son dossier de candidature qu'il dispose des capacités techniques et professionnelles pour assurer les prestations au travers notamment des CV et des références individuelles des intervenants identifiés dans l'offre, faute de quoi sa candidature sera rejetée et son offre non étudiée.

ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des critères pondérés suivants :

- Le prix (70%)
- La qualité technique du programme d'étude (30%) au regard du mémoire technique

ARTICLE 6 - VÉRIFICATION DES OFFRES

En cas de discordance constatée dans une offre, les prix unitaires portés dans le bordereau des prix (BDP) prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le BDP seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du BDP qui sera pris en considération.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera considérée comme incohérente et par voie de conséquence, éliminée.

ARTICLE 7 - JUSTIFICATIFS DE LA CONFORMITÉ AUX OBLIGATIONS SOCIALES ET FISCALES.

Au stade du dépôt de la candidature, les candidats attestent sur l'honneur qu'ils sont en situation régulière au regard de leurs obligations fiscales et sociales.

Le candidat retenu devra fournir pour lui et ses sous-traitants et/ou co-traitants la preuve de la régularité de leur situation sociale et fiscale dans un délai de dix jours calendaires après demande de la province Sud :

- l'attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM correspondant au 4ème trimestre 2025 ;
- l'attestation fiscale en 3 volets délivrée par les services compétents (payeur de Nouvelle-Calédonie, Recette des Impôts, Trésorier payeur général) pour l'année 2026.

Le défaut de régularité ou de production des attestations dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

Les candidats dont les offres n'ont pas été retenues en seront avisés par courriel.

La province Sud se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

Les candidats ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où il n'est pas donné suite à la présente consultation.

**ÉLABORATION D'UN PLAN DE PROTECTION DES FORETS CONTRE LES FEUX
SUR LE MASSIF FORESTIER « DEVA » - COMMUNE DE BOURAIL**

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité)

Atteste sur l'honneur que

- je suis, ou la société que je représente est, en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales (CAFAT, RUAMM) et fiscales,
- j'ai, ou la société que je représente a établi la présente offre en toute impartialité et confidentialité, sans échange d'information à quelque titre que ce soit avec un autre concurrent.

Si la province Sud proposait de retenir mon offre, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les 3 volets de l'attestation fiscale) dans le délai de 10 jours à compter de la demande de la DDDT, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

Sauf justification du refus des administrations et organismes compétents, la non production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

Nouméa, le

Signature

ANNEXE 2 - FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUS-TRAITANT

ÉLABORATION D'UN PLAN DE PROTECTION DES FORETS CONTRE LES FEUX SUR LE MASSIF FORESTIER « DEVA » - COMMUNE DE BOURAIL

A- PRESTATAIRE

NOM, RAISON OU DENOMINATION SOCIALE :

B- SOUS-TRAITANT

FORME JURIDIQUE : Entreprise individuelle EURL SARL SA

N° D'IDENTITE D'ETABLISSEMENT (RIDET/SIRET) :

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE COMMERCE/REPertoire DES METIERS :

ADRESSE : TEL :

C- PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

Phase	Nature des prestations sous-traitées

D- PAIEMENT

Le paiement des prestations sous-traitées se fera directement par le prestataire.

E- ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU SOUS-TRAITANT

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité)

Atteste sur l'honneur que je suis, ou la société que je représente est, en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales (CAFAT, RUAMM) et fiscales.

Si la province Sud proposait de retenir l'offre du candidat qui me confie des prestations en sous-traitance, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les 3 volets de l'attestation fiscale) dans le délai de 10 jours à compter de la demande de la DDDT, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

Sauf justification du refus des administrations et organismes compétents, la non production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

Je déclare par la présente vouloir participer à consultation en tant que sous-traitant du candidat ci-dessus référencé.

À cet effet, je joins à la présente fiche, les éléments me concernant listés à l'article 2 du règlement de consultation permettant d'apprécier mes capacités.

A Nouméa, le

LE PRESTATAIRE	LE SOUS-TRAITANT
----------------	------------------

Le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduit en lettres capitales et précédé de la mention « lu et approuvé »